

Daniel Sauvaitre

Président de l'Association nationale pommes poires



Le président de l'ANPP appelle à des politiques nationales et européennes laissant libres les entrepreneurs que sont les producteurs, tout en anticipant les besoins de la filière en eau, en main-d'œuvre, en formation...



Nous avons besoin de politiques publiques simples et économes

L'arboriculteur est un entrepreneur qui doit maîtriser une infinité de paramètres pour réussir. Il tente de s'affranchir autant que faire se peut des aléas climatiques, de s'adapter aux marchés, de maîtriser ses coûts, et de rechercher sans cesse la meilleure valeur ajoutée possible. Même si tous ces facteurs de réussite ne dépendent pas totalement de l'arboriculteur, il a un rôle déterminant pour les maîtriser. Ce qui n'est que très peu le cas en revanche avec les politiques publiques qui s'imposent à lui et influent grandement sur son projet. Pour que le verger français de pommes soit dynamique et adapté aux attentes des consommateurs, nous avons finalement besoin de politiques publiques simples et économes.

Il faut tout d'abord, un marché du travail fluide. Les personnes sans emploi ne doivent pas être contraintes de rester inactives par des règles et des aides faussement protectrices. Malgré un taux de chômage très élevé, nos métiers manquent de bras... et de têtes. L'intérêt des travailleurs saisonniers pour venir dans nos vergers baisse et ils se font de plus en plus rares. En solliciter hors

de l'Europe est complexe et coûteux et les tensions actuelles sur les migrations ne facilitent pas les choses. On peut donc espérer que ces emplois saisonniers soient pris en compte dans les politiques publiques.

Pour pouvoir mieux rémunérer ces emplois qui sont une passerelle très efficace vers l'emploi durable tout en donnant un peu de compétitivité à l'origine France, **l'aide publique doit continuer à prendre en charge**

une partie du coût de la protection sociale des emplois saisonniers.

C'était le cas depuis 1985. Ce soutien particulier avait même été étendu en juillet 2000 aux saisonniers auxquels les groupements d'employeurs



Malgré un taux de chômage très élevé, nos métiers manquent de bras... et de têtes »

permettaient d'offrir un CDI par la complémentarité des saisons. Or l'annonce faite par le gouvernement de la suppression du dispositif spécifique des allègements de charges pour les travailleurs saisonniers (TO-DE) en plus de l'arrêt programmé du CICE au 1^{er} janvier 2019 va à l'encontre de cet objectif. Le basculement dans le régime des allègements Fillon sur les bas salaires se traduira par une hausse de charges de plus de 250 millions d'euros pour l'agriculture. L'arboriculture sera

évidemment avec le maraîchage, l'horticulture et la viticulture la production la plus touchée. Les coûts horaires seront en augmentations de 1,6 euros à plus de 5 euros de l'heure selon l'utilisation optimisée du dispositif TO-DE qui était faite jusqu'à ce jour. Le changement prévu au 1^{er} janvier conduira concrètement à des hausses brutales des coûts salariaux qui seront insupportables.

Nous avons aussi besoin d'un système rigoureux d'évaluation des produits phytosanitaires soutenu par l'Etat. La délégation donnée à l'agence européenne EFSA comme à l'ANSES en France n'est plus respectée. L'homologation ou le retrait d'homologation est entre les mains des ONG, des médias et du ministère de l'Ecologie, bou-

levard Saint-Germain. Et elle se fait au doigt mouillé jusqu'au coude de Générations Futures et en fonction de l'indice de bruit médiatique obtenu par la matière active en question. Cette volonté affichée au plus haut niveau de l'Etat de sortir des pesticides le plus tôt possible est profondément déstabilisante pour le verger français. La formule a fait florès et on entend stupéfaits cette bêtise déconcertante à nonnée comme un mantra. Le projet a donc pris au fil des jours une forme d'évidence. Il semble qu'il suffise de le vouloir pour que cela se produise. On se tourne alors vers l'Inra dont on suppose qu'en deux temps et trois mouvements les miraculeux chercheurs vont livrer des solutions clés en main. Et comme personne ne les a entendus dire non... Pour forcer la main d'agriculteurs dont on craint

“

L'homologation ou le retrait d'homologation est entre les mains des ONG, des médias et du ministère de l'Ecologie »



qu'ils traînent la patte si on ne les contraint pas un peu, on leur retire des matières actives qui ont pourtant obtenu leur ré-homologation en Europe. Pas question d'entendre que telle ou telle culture va se trouver dans une impasse face à tel ou tel ravageur. Il suffit de rétorquer agriculture biologique, biocontrôle et rotation des cultures pour clouer le bec au paysan incompetent qui se laisse aller à la facilité. Et pour qu'aucune marche arrière ne soit possible, il faut laisser dire, voire encourager, toutes les caricatures, toutes les épouvantes possibles sur la mort certaine que véhicule ledit pesticide. Pour contrer ces messages simplistes, le système éducatif et de formation doit

élever le niveau de culture scientifique pour que les peurs infondées ne prospèrent plus autant par la rumeur et les médias qui en sont l'amplificateur.

Pour continuer à produire dans une perspective de changement climatique, une politique offensive sur la disponibilité de l'eau est une nécessité afin de réguler les apports dans l'année. Le manque d'eau pour irriguer est en effet une autre difficulté à laquelle l'arboriculture commence à faire face. Les restrictions augmentent et les contrôles se durcissent. Mais on attend toujours que notre pays s'engage résolument dans le stockage de l'eau. Stratégie vieille comme le monde mais pourtant abandonnée aujourd'hui sous l'influence des prédicateurs de l'apocalypse carbonée qui prônent la décroissance hors des villes et des aéroports.

En dehors de cela, les lois et les règles doivent être simples pour laisser aux acteurs de l'économie toute la latitude nécessaire pour

qu'ils trouvent entre eux les bonnes façons de produire et d'échanger.

La concurrence libre et non faussée annoncée par l'Europe doit être effective. Au moment où une partie de l'Europe est vent debout contre les nationalismes et les Etats qui s'affranchissent des règles communes, cette exigence ne vaut pas pour les homologations de produits phytosanitaires. La France dénonce la réapparition de frontières et de

lois nationales incompatibles avec l'Union européenne et s'en donne à cœur joie elle-même quand il s'agit d'interdire sur son territoire ce qui est autorisé dans les autres pays de l'Union, de par le système mis en place avec son accord. Cela conduit les producteurs à revendiquer la clause de sauvegarde pour que

les productions issues de pays qui autorisent ce qui devient interdit en France ne puissent entrer. Ce qui n'est rien d'autre qu'un rétablissement de frontières chez soi que l'on dénonce chez les autres. L'Europe elle-même a dérogé à ce principe. Les aides massives qui ont été déversées sur la Pologne lorsqu'elle a rejoint l'Europe déséquilibre aujourd'hui le marché de la pomme. Par ses aides, elle a stimulé des plantations nouvelles et des stations fruitières flambantes neuves équipées de la technologie dernier cri qui n'ont quasiment rien coûté à leurs commanditaires. Avec ses 38 millions d'habitants, la Pologne briguera bientôt, avec plus de 5 millions de tonnes, le deuxième rang mondial des pays producteurs derrière la Chine. Cette année, près de deux millions de pommes polonaises se retrouveront sur le marché européen conduisant à une offre très largement excédentaire et donc des propositions à très bas prix. Il y a malheureusement fort à parier qu'une politique d'arrachages massifs succède bientôt aux subventions passées pour planter. Autre point : tant que le droit de



Les lois et les règles doivent être simples pour laisser aux acteurs de l'économie toute latitude nécessaire »

pénétrer le marché européen se fera sans qu'il y ait réciprocité, chaque pays membre devra négocier son droit d'exporter hors Europe pays par pays. Et la France devra être bien plus active pour accompagner l'ouverture des marchés si nécessaires à la pomme.

Dans cet esprit de libre-échange, il serait essentiel que le législateur garantisse aux producteurs regroupés en organisations de producteurs, puis en associations d'organisations de producteurs, **une parfaite sécurité lorsqu'ils collectent et partagent de l'information sur les récoltes**, les stocks et les prix afin d'optimiser leur position sur le marché. Le rééquilibrage du rapport de force entre le producteur et son acheteur serait à la fois sans danger pour le consommateur et bien adapté aux territoires. Au lieu de cela, on continue de sanctionner sévèrement toute suspicion d'entente en proposant plutôt des concentrations capitalistiques du même type que celles réalisées par la distribution. En parfaite contradiction avec le message politique des circuits courts et d'une fantasmagorie agriculture paysanne. Pour rééquilibrer ce rapport de force, la pantalonnade des indicateurs de prix de revient obligatoirement publiés par les interprofessions pour permettre aux producteurs de vendre plus cher à leurs clients ne sera pas d'une grande incidence. L'inapplicabilité du dispositif, qui plus est en cascade, va coûter cher aux entreprises en honoraires de juristes. Regardons la réalité en face, l'économie de marché et le droit de la concurrence ne sont nullement remis en cause et le prix continuera comme avant de résulter de la confrontation

“

Toutes les autres interventions publiques sur les marchés ou les volumes appliquées par le passé ont suscité des dérives insupportables. »

entre l'offre et la demande. Et logiquement le producteur recherchera à desserrer l'étau face aux acheteurs très concentrés avec une offre différenciée et de qualité et un service prisé qu'il saura valoriser.

Toutes les autres interventions publiques sur les marchés ou les volumes appliquées par le passé ont suscité des dérives insupportables. Ainsi, **la politique d'intervention pour retirer du marché les volumes excé-**

dentaires appliquée par l'Europe jusqu'à la fin des années 90 afin de rééquilibrer l'offre et la demande semblait pertinente macro économiquement. Le résultat n'a malheureusement pas été celui escompté. Bien loin de participer au rééquilibrage de l'offre et de la demande et à la

régulation des prix, ces retraits de pommes ont justifié le maintien de vergers dont la seule destination des fruits était souvent la mise en décharge.

La politique européenne de soutien aux organisations de producteurs reconnues à travers les fonds opérationnels a été dans un premier temps très appréciée. L'objectif affiché de tout cela est évidemment de stimuler le regroupement des producteurs et de leur donner un peu de compétitivité par rapport à leurs concurrents dans le reste du monde. Mais l'incrémentation permanente d'une complexité administrative déjà abracadabrantesque, doublée de contrôles non moins disproportionnés, corsète les organisations à un tel point que certaines renoncent d'elles-mêmes à ces fonds opérationnels pour




Redevenir le premier pays exportateur de pommes au monde »

gagner en efficacité réelle bien au-delà du montant de l'aide délaissée.

Et puis, il faut aussi compter avec la menace permanente de devoir rembourser les aides perçues si un énième contrôle zélé devait conclure que l'organisation de producteurs ne correspond plus pile poil à une nouvelle interprétation des textes. Dans ce registre, on peut d'ailleurs rappeler la catastrophe des plans de campagne. Il n'y a pas d'exemple plus terrifiant qu'une politique publique intempestive dont on accuse les bénéficiaires d'avoir été complices. Parce que le sceau illégal de l'Etat sur ces aides ne l'a pas rendu responsable pour autant envers les producteurs. Ce que l'on devrait mesurer, c'est la formidable perte d'énergie et de temps, les coûts administratifs et juridiques, auxquels ce rétropédalage a donné lieu.

La baisse de la dépense publique et des prélèvements obligatoires étant à l'ordre du jour des gouvernements successifs, on peut souhaiter

que l'on choisisse enfin de cesser d'intervenir en France comme dans toute l'Europe auprès des producteurs en laissant l'argent dans la poche des contribuables et en libérant toute l'administration affectée à la tuyauterie et à la robinetterie de l'usine à subventions que l'on fermerait. Le pouvoir d'achat ainsi retrouvé par les consommateurs en même temps que l'efficacité des producteurs démultipliée par la concentration sur leur objectif seraient gage d'une économie prospère guidée par la satisfaction du meilleur juge qui soit : le consommateur.

Avec ces orientations politiques, le pays de cocagne qu'est la France pour la production de pommes aurait toutes ses chances, au-delà de la satisfaction de son marché national, de redevenir le premier pays exportateur de pommes au monde, tout au moins en valeur et cela bien avant 2050. 

Daniel Sauvaitre